AECK/

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015- 205 DU 13 AVRIL 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Centre de Promotion et de l'Artisanat (CPA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;

Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;

Vu le décret n°2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;

Vu le décret N° 2012-539 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Vu le décret n° 87-427 du 22 décembre 1987 portant création et approbation des statuts du Centre de Promotion de l'Artisanat ;

Sur rapport du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en ses séances des 04 et 11 mars 2015,

D E C R E T E :

Article 1er : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Centre de Promotion et de l'Artisanat (CPA) tel qu'il figure en annexe au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 13 avril 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,

Komi KOUTCHE

Le Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective,

Marcel A. de SOUZA

Le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme,

Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDAEP 2 MCAAT 2 MEFPD 2 Autres Ministères 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA-IGE 4 UAC-ENAM-FADESP 3 UP-FDSP2 JORB 1.